Département de l'Eure Canton de Pacy-sur-Eure

Commune de La Chapelle Longueville

Arrêté temporaire Terrassement et pose d'un massif de candélabre

Nº 40/2022

Monsieur le Maire de La Chapelle Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande de MALLET Arnaud représentant la société ACM TP, située au 130 rue Nungesser et Coli – ZAC du Long Buisson 2 – 27930 GUICHAINVILLE en date du 31 mars 2022

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants du chantier dans le cadre d'un terrassement et pose d'un massif de candélabre dans la rue de la basse marâtre – Saint-Pierre d'Autils – 27950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE.

ARRETE

- Article 1 : A compter du 11 avril 2022 et pendant 15 jours, la société ACM TP est autorisée à effectuer un terrassement et une pose d'un massif de candélabre au niveau de la D64 Route de Vernon. Il y aura une interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds. La circulation sera alternée par les feux tricolores.
- Article 2: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par ACM TP, située au 130 rue Nungesser et Coli ZAC du Long Buisson 2 27930 GUICHAINVILLE responsable des travaux.
- Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
- Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- <u>Article 5</u>: Le Maire de La Chapelle Longueville, La police nationale et Arnaud MALLET représentant d'ACM TP responsable des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A la Chapelle Longueville, le 31 mars 2022

Similien CRESTANIDirecteur Général des Services

